Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences
Département de science politique

POL 3321 – Administration publique comparée
Automne 2019
Mardi 13h-16h

Professeur : Denis Saint-Martin
Bureau : C-4022
Disponibilité : Vendredi 13h-16h
Téléphone : 343-6111 ext.20322
Courriel : Denis.saint-martin@umontreal.ca

L'administration publique comparée s'intéresse à l'étude des rapports de pouvoir entre politiciens et fonctionnaires dans la direction de l'État, dans différents pays et juridictions, et à travers différentes périodes dans le temps, dans le but de développer un corpus de théories et d'hypothèses générales concernant l'émergence, le fonctionnement et l'évolution de ce que Max Weber appelle la « bureaucratie moderne », son fonctionnement et son évolution.

De tout temps à travers l'histoire, les leaders politiques - monarques, empereurs, dictateurs ou élus dans les démocraties - se sont dotés de structures administratives et de personnel spécialisé chargés de les conseiller et d'exécuter leurs décisions. Pourquoi certains États se sont-ils bureaucratisés plus rapidement que d'autres? Comment se fait-il que dans certains pays l'administration publique ait réussi à s'émanciper de l'arbitraire politique et de la corruption, alors qu'ailleurs les pratiques de patronage et de népotisme persistent ou refont surface? Sous quelles conditions les dirigeants politiques acceptent de laisser l'administration du gouvernement à des fonctionnaires choisis au mérite et neutres sur le plan partisan? Comment rendre ces fonctionnaires redevables de leurs actions à l'endroit du public et des élus? Quels sont les effets de la mondialisation et du nouveau management public (NMP) sur l'administration? Voici quelques-unes des questions qui seront abordées dans ce cours, dont l'objectif principal est de comparer le développement de l'administration publique dans les régimes politiques contemporains. De façon plus spécifique, les objectifs suivants sont visés :

- apprendre comment les systèmes de fonction publique s'insèrent dans différents types d'institutions et de régimes politiques;
- familiariser les étudiants aux théories de la délégation politique et de l'autonomie bureaucratique;
- développer la capacité à entreprendre une étude empirique d'administration publique comparée et à connaître la documentation relative à ce champ;
- acquérir une compréhension générale des grandes tendances de l'administration publique contemporaine et des problèmes inhérents à l'analyse comparée.

EXIGENCES

Le cours comporte trois exigences. D'abord, un examen de mi-session en classe le 29 octobre portant sur les lectures et la matière vue durant la première moitié du trimestre. Ensuite, un travail de recherche qui analyse et compare un enjeu ou un problème d'administration publique dans au moins deux pays (ou deux systèmes politiques) et qui s'appuie sur des concepts et théories vus au cours. Un plan de travail de 4 pages avec références bibliographiques pertinentes

comptant pour 10% de la note doit être présenté et approuvé au plus tard le 1er novembre. Le travail final doit être rendu au dernier cours (3 décembre).

Pour la recherche empirique vous devrez avoir recours à des données primaires publiées par le gouvernement étudié, provenant de rapports/études d'organismes internationaux (OCDE, Banque mondiale, FMI, l'UE) ou d'organismes non-gouvernementaux (*Transparency International*). Quelques exemples de sujets incluent: la régulation du lobbying et des « portes-tournantes » ; organiser l'administration en vue d'intégrer l'Europe; la nomination et l'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires; la prévention de la corruption; accroître la représentativité sociale de la fonction publique; l'amélioration des services publics aux citoyens; les droits politiques des fonctionnaires et le renforcement de la discipline budgétaire.

La troisième exigence est un examen final (*take home*) sur les lectures et la matière présentées dans la seconde portion du trimestre à rendre le 10 décembre.

- Travail de recherche 50% (40 + 10 pour plan)
- Examen intra 25%
- Examen final 25%

Lectures
Les articles et chapitres de livres énumérés ci-bas sont tous disponibles sur StudiUM.

PLAN DE COURS

1. Introduction générale (3 septembre)

- Yves Mény (1987). « À la jonction du politique et de l'administratif : les hauts fonctionnaires », *Pouvoirs*, N° 40, pp.5-25

2. Aux origines de l'État moderne: absolutisme, guerre et taxation (10 septembre)

- Françoise Dreyfus (2000). *L'invention de la bureaucratie*, Intro et Chapitre 1
- Yves Déloye (1997). *Sociologie historique du politique*, pp.29-52

3. L'avènement du mérite et de la fonction publique moderne (17 septembre)

- Françoise Dreyfus (2000). *L'invention de la bureaucratie*. Chapitre 7
- Christian De Visscher et Gauthier Le Bussy (2001). « La politisation de la fonction publique: quelques réflexions d'ordre comparatif », *Pyramides*, N° 3, pp.2-12

4. Le modèle administratif du *Rechstaat* (24 septembre)

- Walter J. M. Kickert (2005). « Distinctiveness in the Study of Public Management in Europe », *Public Management Review* 7 (4), 537-563
- Luc Rouban (2014). « La norme et l'institution : les mutations professionnelles des énarques de 1970 à 2010 », *Revue française d'administration* publique, N° 151-152, pp. 719-740

5. La bureaucratie dans les régimes de Westminster (1er octobre)

- Edward C. Page (2010). « Le modèle de Whitehall a-t-il survécu ? », *Revue Internationale des Sciences Administratives* Vol. 76, N° 3, pp. 435-451
- Martin Lodge (2009). « Le marchandage du pouvoir de la haute fonction publique au Royaume-Uni et en Allemagne », *Télescope*, pp.80-91

6. La bureaucratie américaine: une garde partagée entre le Congrès et le Président (8 octobre)

- Francis Rourke (1993) 'Whose Bureaucracy is This, Anyway?', *PS: Political Science & Politics* 26 (4), pp.687-691
- Peri E. Arnold (1998). *Making the Managerial Presidency*, Chapitre 1, pp.3-21

7. Partis politiques, bureaucratie et clientélisme (15 octobre)

- Guido Melis (2014). « Le paradoxe des élites administratives italiennes », *Revue française d'administration* publique, N° 151-152, pp. 681-696
- Dimitri Sotiroploulos (2004). « Southern European Public Bureaucracies in Comparative Perspective », *West European Politics* 27 (3), pp.405-422

8. SEMAINE DE LECTURES (22 octobre)

9. EXAMEN MI-SESSION EN CLASSE (29 octobre)

10. Patrimonialisme et bureaucratie dans les pays en développement (5 novembre)

- Jean-François Médard (1990). « L'État patrimonialisé », *Politique africaine*, n° 39, pp.25-36
- Merilee Grindle (2010). *Constructing, Deconstructing, and Reconstructing Career Civil Service Systems in Latin America*. Faculty Research Working Paper Series, Harvard Kennedy School of Government, RWP10-025, 30 p.

11. Le modèle chinois, le mandarinat et la méritocratie (12 novembre)

- Richard Balme (2014). « La chasse aux tigres et la chasse aux mouches. Le parti, l'État et l'administration en République populaire de Chine », *Revue française d'administration publique* 2 N° 150 pp. 305-325
- Ora-orn Poocharoen et Alex Brillantes (2013). « Meritocracy in Asia Pacific: Status, Issues, and Challenges », *Review of Public Personnel Administration* Vol. 33, pp.140-163

12. La Russie et les États post-communistes (19 novembre)

- Stephen A. Hanson (2011) « Plebiscitarian Patrimonialism in Putin's Russia », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 636 (1), pp.32-48
- Jan-Hinrik Meyer-Sahling (2007). « The Changing Colours of the Post-Communist State », *European Journal of Political Research* 47(1), pp.1-33

13. La fonction publique de la Commission européenne (26 novembre)

- Antonis Ellinas et Ezra Suleiman (2012). *The European Commission and Bureaucratic Autonomy.* Chapitres 1-2, pp.1-35
- Carolyn Ban (2010). « Intégrer la « maison européenne » : l'arrivée des directeurs issus des nouveaux États membres au sein de la commission », *Revue française d'administration publique* /1 N° 133, pp. 27-43

14. Le nouveau management public (3 décembre)

- Christian de Visscher (2004). « Autorités politiques et haute administration: une dichotomie repensée par la NGP ? », *Revue internationale de politique comparée* Vol. 11, p. 205-224
- Dennis C. Grube et C. Howard (2016) « Promiscuously Partisan? Public Service Impartiality and Responsiveness in Westminster Systems », *Governance*, pp.1-18

Rappel de règlements pédagogiques

Veuillez prendre note que le trimestre se termine le 23 décembre 2019 (incluant la période des examens). Aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable. Nous entendons par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

En cas d'absence à un examen ou de retard dans la remise d'un travail, l'étudiant doit remplir le formulaire approprié et le remettre à la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) responsable de son dossier dans les 7 **jours ouvrables** suivant l'absence à un examen ou la date de remise d'un travail. Les formulaires sont disponibles sur le site web du SAFIRE ou auprès de la TGDE ou en cliquant sur les liens suivants : Demande de délai pour la remise d'un travail, Avis d'absence à un examen.

La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est de 10 points de pourcentage par jour. Cette pénalité est calculée en déduisant 10 points de pourcentage à la note obtenue pour le travail en question. À noter, il s'agit de la politique « par défaut » du Département; les enseignants sont libres d'imposer une pénalité plus élevée s'ils le désirent.

La prévention du plagiat

Le Département porte une attention toute particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée.

> Tous les étudiants sont invités à consulter le site web http://www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.* **Plagier peut entrainer un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.**

Le harcèlement, y compris à caractère sexuel

Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde. En particulier, le Département de science politique de l'Université de Montréal s'engage à créer un milieu accueillant et sécuritaire pour toutes et tous, quelle que soit leur identité.

Les documents suivants ont des démarches pratiques à suivre :
Si vous pensez que vous vivez du harcèlement : http://harcelement.umontreal.ca/que-faire/que-faire-si-je-vis-du-harcelement/
Si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement :
http://harcelement.umontreal.ca/que-faire/que-faire-si-on-se-confie-a-moi-ou-si-je-suis-temoin-de-harcelement/
Pour toute autre question : http://harcelement.umontreal.ca/

Bibliothécaire et règles bibliographiques

N'hésitez pas à profiter des services de Mathieu Thomas, bibliothécaire disciplinaire spécialisé en science politique. Vous pouvez le rejoindre à son bureau (local 3095 de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, Pavillon Samuel-Bronfman) ou lui envoyer un courriel (m.thomas@umontreal.ca). M. Thomas met aussi à la disposition des étudiants un Guide internet, point de départ idéal pour toute recherche documentaire en science politique.

Tout travail remis dans le cadre du cours POL3321 doit respecter les règles bibliographiques du Style Chicago (méthode Auteur-Date). Pour les règles relatives à la présentation matérielle (numérotation des pages, police de caractères, etc.), se référer au document *Exigences matérielles des travaux*, disponible sur la page d'accueil du Guide ScPo.